

Compte rendu de la séance du vendredi 12 octobre 2012

Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François.

Absents excusés : .

Absents :

Secrétaire de séance : AMIEL Marie-Cécile.

Ordre du jour:

- 1/ Maison d'animation du camping: mandatement de monsieur le maire en défense.
- 2/ Emprunts : financement des opérations d'investissement et ligne de trésorerie.
- 3/ Camping : validation tarif 2013.
- 4/ Taxe Locale d'Equipement et Taxe d'Aménagement.
- 5/ Maison de santé pluridisciplinaire.
- 6/ Médecine préventive : cotisation santé camping.
- 7/ Cotisation Fond Unique Habitat.
- 8/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- 9/ EHPAD : portage des repas à domicile.
- 10/ Participation financière à la protection sociale en matière de prévoyance.
- 11/ Budgets : décisions modificatives.
- 12/ Centre Equestre : validation des conventions.
- 13/ Création d'un poste d'agent technique pour besoin occasionnel.
- 14/ Questions diverses.

Validation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1/ Maison d'animation du camping: mandatement de monsieur le maire en défense.

Monsieur le maire :

Informe le Conseil Municipal de l'assignation en justice de la commune effectuée par le liquidateur judiciaire : maître BRENAC de l'association MATT ancien gestionnaire du camping "le couledous". Il s'agit de faire décider par la justice de la propriété de la maison d'animation du camping, compte tenu des conventions liant la commune à cette association et de la liquidation judiciaire de cette dernière décidée avant l'expiration des conventions.

Précise que la seule utilisation de la maison d'animation est destinée exclusivement au fonctionnement du camping. Cette dernière est exclusivement utilisée dans le cadre des mesures de sécurité, notamment pour les enfants en "camps de toile" et lors des périodes de mauvais temps.

Demande au conseil municipal de le mandater pour mener à bien cette procédure en défense sous la responsabilité du cabinet d'avocats Darribère et de maître Salva.

Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'accorder** le mandat à monsieur le maire pour mener à bien cette procédure en défense sous la responsabilité du cabinet d'avocats Darribère et de maître Salva.

Vote à l'unanimité des membres présents.

2/ Emprunts : financement des opérations d'investissement et ligne de trésorerie.

Le Maire de la commune donne la parole à Lucien Granier adjoint aux finances qui :

- **Expose** à l'assemblée : conformément à la politique d'investissement abordée lors du dernier débat budgétaire 2012, il est nécessaire de prévoir les moyens financiers afin de réaliser les diverses opérations qui ont été priorisées. A cette fin des contacts ont été pris avec des organismes financiers. Le contexte actuel du marché des emprunts est difficile pour les collectivités locales. La Caisse d'Epargne principal prêteur de la commune a proposé d'assurer les emprunts pour les opérations accrobranche, voiries, pluvial, éclairage public du haut du village et la suppression de points noirs paysagers.
- **Indique** que les sommes correspondantes aux temps d'attente du remboursement des subventions et du FCTVA sont à financer par un crédit de trésorerie.

Projets 2012 couts estimés	TTC	HT	TVA	Taux	€ Subv.
Pluvial voiries éclairage	174 674	146 049	28 625		6 100
Points noirs paysagers	39 576	33 090	6 486	47%	15 407
Extension parcours acro	75 019	62 725	12 294	50%	31 363
Sous Total	289 269	241 864	47 405		53 070

- **Demande** d'accorder au maire le mandat de signer tout document afférant à ces dossiers de financement ainsi que la délibération l'autorisant à contracter dans un premier temps un emprunt de 89.000 € à 5.1% sur 15 ans (frais de dossier 0.15%) et un emprunt de 31.000 € pour une durée de 5 ans ou 7 ans de 3.65% à 4.05% auprès de la Caisse d'Epargne.
- **Demande** d'accorder au maire le mandat de signer tout document relatif au crédit relais proposé par la Caisse d'Epargne pour la somme de 50.000 € afin d'assurer la prise en charge des factures d'investissement, dans l'attente des versements des subventions.
- **Précise** que compte tenu des difficultés de trouver actuellement des financements il est proposé de réétudier début 2013 et selon l'autofinancement 2012 de la commune la situation financière.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Accepter** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **Autoriser** Mr Granier Lucien Adjoint, à continuer les négociations nécessaires.
- **Donne mandat** à Mr le Maire de contracter l'emprunt de 89 000€ à 5.10% sur 15 ans et l'emprunt de 31 000€ selon les dernières négociations avec le gérant d'Acrolus, auprès de la caisse d'épargne et de signer la délibération spécifique pour la Caisse d'Epargne.
- **Donne mandat** à Mr le Maire pour signer tout document pour l'obtention du crédit relais de 50.000€.

Vote à l'unanimité des membres présents.

3/ Camping : validation tarif 2013.

Après que chaque conseiller ait pris connaissance du document des tarifs projetés pour 2013 sur proposition du comité d'exploitation réuni le 10 octobre 2012 à 14h, le conseil municipal accepte les modifications et adopte ces tarifs à l'unanimité des présents.

4/ Taxe Locale d'Equipement et Taxe d'Aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Considérant que la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLU ou à POS ainsi que dans les communautés urbaines ;

Considérant que le Conseil Municipal peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération ;

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **de renoncer** à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité du territoire à compter du 1^{er} janvier 2013.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2015). Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois de son adoption.

Vote à l'unanimité des membres présents.

5/ Maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les compétences de la communauté des communes ont été étendues aux compétences suivantes :

- "Maison de santé pluridisciplinaire"
- "Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces verts"
- "Etablissement des diagnostics des Etablissements Recevant du Public".

Vote à l'unanimité des membres présents.

6/ Médecine préventive : cotisation santé camping.

L'an passé, la commune a signé une convention avec le centre de gestion pour le service de médecine préventive, hygiène et sécurité concernant le personnel de la mairie uniquement. Afin que le personnel du camping bénéficie de cette prestation, la camping doit adhérer au service et signer une convention au nom du camping municipal "le Coulédous".

Vote à l'unanimité des membres présents.

7/ Cotisation Fond Unique Habitat.

Monsieur le Maire propose que la commune participe au niveau de 150 € au Fonds Unique Habitat (compétence transférée sur les Conseils Généraux par la loi du 13 août 2004). Cette proposition fait suite à une demande du Conseil Général (courrier du 20 février 2012) pour un montant de 558 € que nous ne pouvons assumer. La somme de 150 € semble plus à notre portée.

Vote à l'unanimité des membres présents.

8/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.

Monsieur le maire propose pour l'année 2012 de verser comme l'année précédente la somme de 119.55€ pour l'indemnité de gardiennage de l'église. Vote à l'unanimité des membres présents.

9/ EHPAD : portage des repas à domicile.

Monsieur le maire :

Informe le conseil municipal des difficultés financières et propositions exposées par la Directrice de l'EHPAD d'ERCE lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes.

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'Ercé assure un service de repas à domicile censé aider les personnes âgées à leur maintien à domicile le plus longtemps possible.

Des habitants du canton d'Oust et de la commune de Soulan utilisent ce service qui souffre de difficultés financières importantes pouvant conduire à une cessation d'activité.

Le repas et le portage sont facturés 9,40 Euros.

Afin d'éviter l'arrêt du service, la Directrice de l'EHPAD demande à chaque commune de combler les déficits annuels au prorata du nombre de repas servis dans chaque commune.

Pour l'année 2011 le déficit (essentiellement dû au conditionnement et au transport) s'est élevé à 19.135,64 Euros, pour 5.857 repas servis, soit 3,27 Euros par repas qui répercutés sur le prix demandé à l'utilisateur le porterait à 12,67 Euros.

En 2011 aucun repas n'a été servi à Aulus, et en 2012 une seule personne s'est inscrite en cours d'année à ce service.

Il serait intéressant de connaître la ou les causes de ce désintérêt apparent. Prix trop élevé ? Non prise en charge par la mutualité agricole comme ce fut le cas dans le passé ? Qualité du repas ?

Mais faut-il pour autant abandonner ce potentiel ?

Après avoir interrogé des personnes d'Aulus susceptibles d'avoir besoin un jour ou l'autre de ce service et qui souhaitent son maintien, monsieur le maire :

Propose au conseil municipal de se prononcer pour une participation financière de la commune fondée sur la prise en charge partielle par la commune du coût des repas pour les personnes à faibles revenus (Avis de non-imposition ou autres modalités à définir) afin de leur permettre d'accéder à ce service.

Cette solution est plus équitable que celle proposée par l'EHPAD (financement par la commune du déficit, au prorata du nombre des repas servis) qui avantage ceux qui ont les moyens de payer le coût réel du repas.

Par ailleurs, dans un but de transparence, monsieur le Maire :

Propose que des élus municipaux participent à l'élaboration du prix des repas (modalités d'application à définir).

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** ces propositions.

Vote à l'unanimité des membres présents.

10/ Participation financière à la protection sociale en matière de prévoyance.

Depuis 1992, l'amicale du personnel des cantons d'Oust et de Massat a permis à de nombreux agents d'adhérer à l'assurance du maintien de salaire. Désormais la loi n'autorise plus qu'une association réalise ce type de contrat. Ce dernier est donc transféré à la collectivité concernée pour ses propres agents. Il est proposé à la commune d'adhérer au label "protection sociale MNT" pour que les agents puissent bénéficier de ce contrat en l'échange d'une participation financière. La commune décide de participer à hauteur de 4.5€ par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2013.

Vote à l'unanimité des membres présents.

11/ Budgets : décisions modificatives.

- DM n°2- Section Investissement.

Monsieur le Maire :

Rappelle que les projets de rénovation des anciennes écoles et des protections anti avalanches route de Latrape sont respectivement encours de réalisation et terminé.

Rappelle que les dépenses réalisées en 2011 et au 1^{er} semestre 2012, concernant les frais d'études et de mission sont devenues éligibles au FCTVA.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
INVESTISSEMENT				
Opération Ancienne Ecole	2313/041 op 41	14 152.00		
Opération paravalanches	2315/041 op 22	1 376.00		
Opération Ancienne Ecole			2031/041 op 41	14 152.00
Opération paravalanches			2031/041 op 22	1 376.00
TOTAL SI		15 528.00		15 528.00

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Approuve** la réaffectation proposée,

Vote à l'unanimité des membres présents.

- DM n°3 -annuité emprunt SDCEA.

Le Maire de la commune donne la parole à Lucien Granier adjoint aux finances qui :

- **Expose** à l'assemblée que, conformément aux nouvelles directives de comptabilisation des emprunts, contractés par le SDCEA, pour le compte de la commune lors d'opérations subventionnées en partie par le SDCEA.
- **Indique** que les opérations financées à 100% par le SDCEA, restent inscrites et comptabilisées dans les livres du SDCEA.
- **Demande** d'accepter la délibération modificative suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
INVESTISSEMENT				
Groupmt de collectivités	16875-16	-2 353.00		
Virement de la section de fonctionnement			021	-2 353.00
FONCTIONNEMENT				
Virement à la section de d'investissement	023	-2 353.00		
Contributions aux organismes de regroupt	6554-65	3 447.00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111-66	-1 094.00		
TOTAL		-2 353.00		-2 353.00

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la délibération proposée.

Vote à l'unanimité des membres présents.

12/ Centre Equestre : validation des conventions.

Selon les accords passés en prévision du rachat transitoire du centre équestre par la commune, Monsieur BLAZY, propriétaire actuel du site bénéficie d'une extension des surfaces accordées par la commune lors de la convention signée le 17 août 2001. D'autre part, monsieur BLAZY bénéficie d'un contrat de prêt à usage jusqu'au 1er janvier 2013 pour l'ensemble de pâtures, destinés à partir de janvier 2013 au nouveau gestionnaire du centre équestre.

13/ Création d'un poste d'agent technique pour besoin occasionnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'agent technique pour une durée de 2 mois en vue de finaliser le projet de réalisation du sas de sécurité en fer forgé à l'intérieur de l'Eglise.

Vote à l'unanimité des membres présents.

14/ Questions diverses.

1/Travaux ancienne école

Monsieur le maire précise que la charpente doit être livrée et posée avant la fin octobre.

2/Mutuelle Générale de la Police.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la mutuelle de la police, monsieur Robert a pris contact avec la mairie ces derniers jours pour proposer à la mairie la vente du bâtiment à hauteur de 450 000€.

3/ Bulletin municipal.

Monsieur le maire rappelle que le bulletin n°13 sera édité avant la fin du mois d'octobre.

4/Déchets verts.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est strictement interdit de pratiquer l'écobuage en bordure de rivière. Les déchets verts devront soit être brûlés, le lieu reste à définir ou bien broyés ou transportés à la déchèterie cantonale.

5/ Fêtes de fin d'année.

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 22 décembre à partir de 15h, comme chaque année il est prévu un goûter et une animation. Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 28 décembre à partir de 19h.

6/ Recensement 2013.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population est prévu en 2013. Cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013.

Afin de réaliser cette enquête un agent recenseur ainsi que le coordonnateur communal seront désignés par arrêtés.